



Conseil économique et social

Distr. générale
5 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingtième session

Genève, 28-31 octobre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

Résultats des travaux du Bureau pour la période allant d'octobre 2013 à juin 2014

Rapport du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

Résumé

À sa dix-neuvième session (Genève, 22-25 octobre 2013), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe a élu son bureau et l'a chargé de mener un certain nombre d'activités, notamment: a) préparer sa vingtième session; b) avancer les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»; c) contribuer au processus européen Environnement et santé; d) actualiser les critères d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations; et e) poursuivre la mise au point du règlement intérieur du Comité (voir ECE/CEP/2013/2).

Pour s'acquitter de ces tâches, le Bureau du Comité a mené des consultations par voie électronique et s'est réuni à Lisbonne les 26 et 27 mai 2014. Le présent document décrit brièvement les résultats des travaux qu'il a accomplis, notamment à sa réunion de mai, afin d'appuyer les travaux du Comité à sa vingtième session.



Introduction

1. Pendant l'intersession, le Bureau du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a procédé aux préparatifs de la vingtième session du Comité. Il a mené des consultations par voie électronique et s'est réuni à Lisbonne les 26 et 27 mai 2014.
2. En particulier, le Bureau s'est efforcé d'avancer les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Il a également examiné la teneur et l'organisation d'un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la vingtième session du Comité, par exemple les points en rapport avec: a) les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement (AME); b) l'évaluation des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du processus «Un environnement pour l'Europe»; et c) la contribution au processus européen Environnement et santé.
3. Le Bureau s'est également employé à réviser le projet de règlement intérieur du Comité et à examiner le projet de mandat qui serait confié à ce dernier. Il a également examiné les critères actualisés d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations ainsi que le calendrier révisé des réunions du Comité en 2014-2017.
4. En outre, faisant suite à une demande formulée par le Comité à sa dix-neuvième session, à savoir que le Bureau et le secrétariat étudient la proposition du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) d'organiser une réunion commune du Bureau du Comité et des suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé, une telle réunion a eu lieu dans la matinée du 27 mai 2014. Elle était organisée en marge de la réunion du Bureau du Comité et de celle des suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé.
5. Le Bureau du Comité a remercié en particulier le Gouvernement portugais d'avoir accueilli les deux réunions organisées à Lisbonne. La qualité véritablement exceptionnelle de l'assistance fournie et la chaleur de l'hospitalité ont toutes deux contribué au succès de ces réunions.
6. Le Bureau du Comité comprend le Président (Portugal) et les Vice-Présidents (Belgique, France, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Serbie et Suisse).

I. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement

7. Le Bureau a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et le projet de document sur l'organisation des travaux de la vingtième session du Comité en y incorporant un certain nombre de révisions qui devaient apparaître dans la version finale de ces documents. Par exemple, le Bureau du Comité a recommandé:
 - a) De prévoir l'examen du point de l'ordre du jour consacré au choix des thèmes de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» les premier et deuxième jours déjà de la réunion;
 - b) De réserver deux heures et demie pour l'examen du point consacré au passage à une économie plus respectueuse de l'environnement et d'inviter d'autres commissions régionales de l'ONU à participer au débat en vue de se faire part des évolutions en la matière dans leur région respective;

c) De réserver une heure et demie pour l'examen du point consacré au processus européen Environnement et santé et d'inviter les suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé à participer à la vingtième session du Comité, en plus des coprésidents du Conseil ministériel, et du Groupe de travail européen Environnement et santé;

d) D'inscrire au titre du point de l'ordre du jour consacré aux AME l'examen des rapports nationaux sur la mise en œuvre de ces accords.

8. Le Bureau a demandé au secrétariat de revoir le document sur l'organisation des travaux de la vingtième session du Comité en fonction de son débat et de ses recommandations.

9. En outre, le Bureau a examiné les versions provisoires d'un certain nombre de documents en préparation à l'appui des travaux du Comité lors de sa vingtième session, comme suit:

a) Il a accueilli favorablement le projet de document sur l'ouverture et la promotion des instruments juridiques et moyens d'action de la CEE relatifs à l'environnement à des pays hors de la région et a recommandé d'y apporter un certain nombre de modifications, par exemple:

i) Approfondir l'analyse des avantages et inconvénients d'une ouverture des AME de la CEE à l'adhésion d'États n'appartenant pas à la région de la CEE, y compris des implications potentielles en termes de ressources;

ii) Fournir davantage d'informations sur les activités promotionnelles à entreprendre au-delà de la région, y compris l'échange d'informations et de connaissances;

iii) Préciser, dans la mesure du possible, les raisons à la fois politiques et techniques justifiant l'élargissement de la portée géographique des travaux de la CEE relatifs à l'environnement et expliquer ce qui motive la décision de s'étendre au-delà, ou de rester dans les limites, de la région de la CEE, y compris la décision de ne pas ouvrir certains AME à l'adhésion d'États n'appartenant pas à la région;

iv) Insister sur le lien entre le Comité et les AME, en insérant un paragraphe expliquant le rôle du Comité, en tant qu'organe directeur de l'ensemble du sous-programme de la CEE relatif à l'environnement, ainsi que sa relation avec d'autres organes directeurs intervenant dans le cadre de ce sous-programme;

v) Recenser les questions à débattre en fonction des enjeux et des enseignements tirés jusqu'à présent;

b) Il s'est déclaré favorable à l'idée d'établir pour la vingtième session du Comité un document présentant une vue d'ensemble des rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les Parties depuis le premier cycle d'établissement de rapports obligatoires au titre de chaque accord multilatéral. Ce document devrait également:

i) Préciser dans l'introduction le rôle joué par le Comité concernant la question de ces rapports nationaux de mise en œuvre;

ii) Exposer dans la mesure du possible la charge qu'impose aux pays l'établissement des rapports et mettre en lumière les obstacles rencontrés pour cet établissement, tous AME confondus;

iii) Signaler, dans la mesure du possible, les principaux problèmes liés à l'établissement d'un rapport national de mise en œuvre conformément aux obligations en la matière au titre des AME;

iv) Relever, dans la mesure du possible, les tendances générales dans la présentation des rapports, s'agissant notamment du respect des dates limites et de l'éventuelle nécessité de rationaliser l'établissement des rapports au niveau national;

c) À propos d'un document évaluant l'avancement et les perspectives des Actions pour l'eau d'Astana (AWA), il a recommandé que les plans pour faire rapport sur l'avancée des AWA à la prochaine session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) en novembre 2015 soient coordonnés avec le secrétariat, en vue d'organiser le processus d'établissement de rapports en temps voulu à la fois pour la Conférence «Un environnement pour l'Europe» et la prochaine session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau. Il a également recommandé de rendre compte des AWA à la session extraordinaire du Comité en janvier/février 2016, et par la suite à la Conférence «Un environnement pour l'Europe», au début juin 2016;

d) À sa réunion de Lisbonne, il a revu la partie du projet de document sur le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne consacré aux recommandations et aux questions à examiner. Il a également formulé un certain nombre d'observations au sujet des autres parties du document et a demandé au secrétariat, agissant conjointement avec le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE), de revoir le document en conséquence. De manière générale, il s'est déclaré favorable à l'idée d'entamer les démarches nécessaires en vue de mettre au point un cadre régional paneuropéen adapté à une économie verte, sous réserve de ses échanges de vues et de la décision que prendrait le Comité à sa vingtième session;

e) À sa réunion de Lisbonne, il a entendu un exposé de Michel Amand, Vice-Président belge du Comité, qui a présidé la première réunion du Groupe des Amis du Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS), et a noté avec satisfaction les progrès accomplis par les Amis du SEIS. Concernant le projet de document sur les objectifs et les indicateurs de performance pour mesurer les avancées dans la mise au point du SEIS dans la région paneuropéenne, il a recommandé de revoir les documents pour y rendre compte des observations supplémentaires formulées par les Amis du SEIS qui pourraient être envoyées au secrétariat pour le 27 mai 2014, ainsi que d'établir la version définitive du document en coordination avec l'Agence européenne pour l'environnement avant de le présenter au Comité sous sa forme définitive.

10. Le Bureau a rendu un hommage appuyé au Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les manifestations qu'il avait organisées en marge de la dix-neuvième session du Comité et a recommandé de l'inviter à envisager d'organiser une réunion à l'heure du déjeuner pendant la première journée de la vingtième session du Comité en vue d'informer les participants des progrès accomplis dans la détermination d'objectifs de développement durable. En outre, cette réunion parallèle pourrait aborder les résultats d'intérêt régional de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 23-27 juin 2014).

II. Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»

11. S'agissant des enseignements tirés de l'organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), le Bureau a décidé d'un commun accord qu'une enquête serait trop contraignante pour les pays. Il a donc demandé au secrétariat de rédiger une brève évaluation en concertation avec lui, en se plaçant dans la perspective des questions d'organisation, et de la soumettre au Comité à sa vingtième session pour examen ultérieur.

III. Préparatifs en vue de la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

12. À la réunion de Lisbonne, le représentant de la Géorgie a présenté les infrastructures disponibles et possibilités actuelles pour accueillir la Conférence à Batumi. L'hôtel Sheraton disposait de la plus grande salle de réunion (650 personnes) et pouvait également mettre à disposition, de même que d'autres hôtels avoisinants (situés entre deux et cinq minutes de marche), un certain nombre de salles supplémentaires.

13. L'un des grands problèmes tenait aux ressources financières nécessaires pour organiser une conférence sur le modèle de la Conférence d'Astana (s'agissant par exemple de prévoir neuf tables rondes, avec dans chaque cas une interprétation simultanée en anglais, français et russe, et le matériel technique nécessaire qui soit conforme aux normes de l'Organisation internationale de normalisation, et financer la participation de représentants répondant aux conditions requises et le secrétariat, etc.).

14. Le Bureau a réservé un bon accueil à l'exposé de la Géorgie et recommandé d'organiser la Conférence «Un environnement pour l'Europe» au cours de la première ou de la deuxième semaine de juin 2016 (1^{er}-3 juin ou 8-10 juin 2016), étant donné que les élections parlementaires en Géorgie devaient avoir lieu vers la fin de l'automne 2016, les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable vers la fin septembre 2016 et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à la fin juin 2016.

15. En outre, le Bureau a recommandé d'adapter les besoins de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe» en fonction des infrastructures disponibles à Batumi. Il a invité la Géorgie à établir une liste détaillée des ressources qui lui étaient nécessaires en tant que pays hôte, y compris à des fins de collecte de fonds, pour que le Comité l'examine à sa vingtième session. Il a également été demandé au secrétariat d'établir un document présentant les questions d'organisation pour la conférence, analogue à celui établi pour la Conférence d'Astana mais prenant en compte les infrastructures disponibles à Batumi.

16. Concernant le cadre de la conférence, le Bureau a accueilli favorablement le projet de description succincte annoté du cadre révisé établi par le secrétariat et a recommandé que la huitième Conférence porte sur les deux thèmes suivants:

a) Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne dans le contexte des activités de développement après-2015, y compris les objectifs de développement durable;

b) Un meilleur environnement et une meilleure santé grâce à l'amélioration de la qualité de l'air.

17. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir le document sous sa forme définitive en y ajoutant ses recommandations concernant les deux thèmes et en adaptant le plan de la conférence en fonction des infrastructures disponibles à Batumi. Il a en outre suggéré que le Comité envisage d'organiser au cours de la Conférence des séances consacrées à l'examen des divers instruments et programmes, tels que l'éducation au développement durable, le SEIS, les AME et les AEA, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans leur contexte depuis la dernière conférence et d'en élargir au besoin le mandat. Il a également recommandé d'organiser une manifestation en marge de la conférence pour le lancement de la troisième étude de la performance environnementale de la Géorgie.

IV. Contributions au processus européen Environnement et santé

18. Le Bureau du Comité a débattu de questions liées au processus européen Environnement et santé au cours de sa réunion ainsi que pendant la réunion qu'il a tenue avec les suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé. L'organisation de la réunion-débat sur le processus européen Environnement et santé au cours de la vingtième session du Comité, y compris les contributions et le suivi potentiels, a été dûment envisagée. Il a été recommandé d'inviter les suppléants en question, en plus des coprésidents du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé et du Groupe de travail européen Environnement et santé, à participer à la vingtième session du Comité.

19. Dans ce contexte, il a été suggéré d'entamer la réunion-débat par un exposé qui soulignerait le rôle du processus européen Environnement et santé. Un autre exposé pourrait porter sur la question de la pollution atmosphérique et le coût de l'inaction. De surcroît, jusqu'à trois questions seraient retenues pour faciliter un débat interactif entre les participants à la réunion et le Comité. Une des questions pourrait concerner la gouvernance et les moyens d'assurer une meilleure coopération et une démarche plus intersectorielle entre le secteur de l'environnement et celui de la santé. Une autre question pourrait porter sur la manière dont les AME et les activités du Comité pourraient contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des objectifs du processus Environnement et santé.

20. À cet égard, le débat interactif ferait apparaître des domaines de coopération entre le processus «Un environnement pour l'Europe» et le processus européen Environnement et santé. Il a également été proposé d'organiser dans la soirée, en marge de la vingtième session du Comité, une réunion commune du Bureau du Comité et des suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé pour étudier et évaluer les résultats des débats sur l'environnement et la santé qui ont eu lieu au cours de la vingtième session du Comité. Cette réunion pourrait avoir lieu entre 18 h 30 et 19 h 30 le jeudi 30 octobre 2014.

21. S'agissant de la désignation des quatre ministres de l'environnement appelés à siéger au sein du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé en 2015-2016, le Bureau a pris note de l'information communiquée par le secrétariat, à savoir que des lettres officielles seraient envoyées avant les vacances d'été pour inviter les ministres à faire savoir s'ils souhaitaient siéger au Conseil. Ces lettres ont été envoyées le 1^{er} juillet 2014 par le biais des missions permanentes des États membres de la CEE auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

22. Au cours de leur réunion commune, le Bureau du Comité et les suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé ont insisté sur plusieurs points, à savoir:

a) Un rapport serait établi par le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé pour la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (Copenhague, 15-18 septembre 2014) et pour la vingtième session du Comité;

b) Il serait souhaitable que le Comité participe plus activement au processus européen Environnement et santé, notamment lors de l'établissement de l'ordre du jour et du prochain examen à mi-parcours de ce processus (Tel Aviv, Israël, 10-13 novembre 2014);

c) Le Bureau du Comité a été invité à désigner ses représentants aux réunions des suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé et aux réunions de ce Conseil, notamment à la cinquième réunion (Vilnius, 30 juin-1^{er} juillet 2014), ainsi que lors de l'examen à mi-parcours du processus européen Environnement et santé;

d) Étant donné que le processus «Un environnement pour l'Europe» et le processus européen Environnement et santé en sont à des stades différents de préparation pour les prochaines conférences ministérielles, il n'a pas été jugé réalisable d'organiser ces deux conférences l'une après l'autre.

23. En outre, les participants à la réunion commune du Bureau du Comité et des suppléants du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé ont proposé d'organiser une réunion à laquelle participeraient le Bureau du Comité, les Présidents des AME et le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (et/ou ses suppléants) ainsi que le Groupe de travail européen Environnement et santé. Les participants ont suggéré que cette réunion pourrait débattre de moyens efficaces d'étudier, dans le cadre de leurs instances respectives, les questions liées à l'environnement et à la santé dans la région paneuropéenne. La date et les modalités de cette réunion devaient encore être débattues à un stade ultérieur, par exemple dans le prolongement de la réunion-débat organisée lors de la vingtième session du Comité.

V. Mandat et règlement intérieur du Comité des politiques de l'environnement

24. Le Comité avait chargé son bureau et le secrétariat de continuer à élaborer son projet de règlement intérieur en vue de lui adresser des recommandations à sa vingtième session. Le Bureau a révisé ce projet au cours de sa réunion de Lisbonne et soumis le document au Comité pour qu'il en poursuive l'examen.

25. En outre, le Bureau a abordé la question de la mise à jour du mandat du Comité adopté en 2007. Dans ce contexte, il a recommandé de reporter à une session ultérieure du Comité la révision du mandat de 2007.

VI. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations

26. Faisant suite à une décision du Comité, le Bureau a envisagé de mettre à jour les critères d'éligibilité à une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations. Étant donné que l'on connaissait en mai 2014 le produit intérieur brut (PIB) par habitant pour 2012 des pays de la CEE en transition, le Bureau a recommandé de garder les critères que le Comité avait adoptés à sa dix-neuvième session, en octobre 2013 (et qui sont basés sur le PIB par habitant pour 2012).

27. Par contre, si le PIB par habitant pour 2013 devait être connu pour la mi-septembre 2014, les critères seraient alors révisés par le secrétariat à la mi-septembre et soumis au Comité à sa vingtième session pour un examen plus poussé.

VII. Calendrier des réunions

28. Le Bureau a examiné le calendrier des réunions pour 2014-2016 que le Comité avait approuvé en 2013 et a recommandé d'adapter ce calendrier en fonction de la date de la Conférence «Un environnement pour l'Europe» (début juin 2016). Ces adaptations consistent à avancer au début de février 2016 la session extraordinaire du Comité pendant l'hiver 2016 et à prévoir la session ordinaire de 2016 du Comité début décembre plutôt qu'en octobre, étant donné le temps nécessaire pour préparer la session après la Conférence «Un environnement pour l'Europe».

29. Dans ce contexte, le Bureau du Comité a décidé d'un commun accord de tenir une réunion d'une journée le 26 mai 2015 afin de préparer la vingt et unième session ordinaire du Comité en 2015, ainsi qu'une brève réunion au cours de l'après-midi du 26 octobre 2015 juste avant ou après cette session du Comité. Le Bureau a demandé au secrétariat de réviser le projet de calendrier en conséquence et de le soumettre au Comité pour examen et approbation.
